



**HAL**  
open science

## Intelligibilité du contenu et bonne tenue de l'énoncé

Robert Nicolai

► **To cite this version:**

| Robert Nicolai. Intelligibilité du contenu et bonne tenue de l'énoncé. 1985. <hal-05440040>

**HAL Id: hal-05440040**

**<https://hal.science/hal-05440040v1>**

Preprint submitted on 4 Jan 2026

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Texte présenté et discuté en séminaire dans le cadre du Centre d'Etude des Plurilinguismes de G. Manessy,  
à l'IDERIC (1985)  
il introduit les prémisses de ce qui sera ultérieurement développé autour de la « dynamique sémiotique »

INTELLIGIBILITE DU CONTENU ET BONNE TENUE DE L'ENONCE :

EFFET DE REGARD SUR UN OUVRAGE RECENT

Texte discuté au CEP  
(IDERIC)

R. NICOLAI  
I.D.E.R.I.C.  
1985

1. Le procès communicationnel.

Confronté au français en "voie de créolisation" de Côte d'Ivoire, Manessy a pu constater qu'à la différence des situations de dialectologie urbaine décrites par Labov, ce qui importait était "que le sujet parlant ait ou non le sentiment d'employer une forme fautive de la langue et qu'il attache plus de prix à la bonne tenue de ses énoncés qu'à l'intelligibilité de leur contenu,\* ou bien qu'au contraire il se soucie davantage de se faire comprendre que de respecter ce qu'il suppose être la norme (Manessy-Wald, 1984)". L'intérêt de cette remarque va bien au-delà du français d'Afrique et renvoie à l'analyse globale du procès de communication, c'est pourquoi on s'attachera à reconnaître les constantes conceptuelles qu'elle met en cause sans toutefois entrer dans la présentation "historique" de leur émergence à travers l'étude des créoles. En première approximation, l'intelligibilité du contenu renvoie au "sens", déterminé par l'organisation interne des potentialités du code linguistique tandis qu'avec la bonne tenue de l'énoncé il s'agit de respecter (et donc de se situer par rapport à) une prescription portant sur la séquence globale (conçue dans son rapport au contexte communicationnel) en tant qu'elle "signifie". Il semble bien que cette distinction soit de même nature que celle introduite entre contenu et relation, ou encore entre indice et ordre, théorisée par Watzlawick pour ne citer que lui; ainsi "... une communication ne se borne pas à transmettre une information, mais induit en même

---

\* C'est nous qui soulignons... bien entendu, la saisie du texte de Manessy et l'interprétation que nous faisons de sa lettre relève uniquement de notre responsabilité.

temps un comportement. (...) ces deux opérations représentent l'aspect "indice" et l'aspect "ordre" de toute communication.

Un message sous son aspect d'"indice" transmet une information; dans la communication humaine ce terme est donc synonyme de contenu du message. Il peut avoir pour objet tout ce qui est communicable; la question de savoir si telle information est vraie ou fausse, valable, non valable ou indécidable n'entrant pas en ligne de compte. L'aspect "ordre", par contre, désigne la manière dont on doit entendre le message, et donc en fin de compte la relation entre les partenaires. Dans ces énoncés au niveau de la relation, une ou plusieurs des assertions suivantes sont toujours en jeu : "C'est ainsi que je me vois, ... C'est ainsi que je vous vois... C'est ainsi que je vous vois me voir..." et ainsi de suite théoriquement à l'infini" (Watzlawick *et alii*, 1972, p. 49).

En fait, et c'est celà l'important, ce rapport entre contenu et relation (ou entre indice et ordre) avec l'articulation de ses termes paraît avoir la valeur générale d'un paradigme explicatif; il se retrouve en bonne place dans l'analyse de la dynamique linguistico-langagière (Nicolai, 1985a) et permettrait, de fait, l'articulation du procès sémantique.

La suite de ce texte vise à souligner quelques points de cette conceptualisation, en approchant le "travail du langage" au plan des consensus et en essayant de cerner le caractère dynamique qui conduit le langagier au rhétorique, ce qui permet de faire passer un élément du plan de la relation à celui du contenu et induit en fin de compte la reconstruction continue des normes.

## 2. Consensus et syntagmation.

On s'intéressera à l'aspect "ordre" ou "relation" du procès communicationnel en tant qu'il peut être saisi dans le langage grâce à des "traces" inscrites dans le code; il s'agit des marqueurs (évidemment "sociolinguistiques") qui permettent l'attribution d'une "signification" (valeur relationnelle) à une séquence dans un univers discursif donné. Une signification ne peut être attribuée à ces "traces" que dans la mesure où elles s'organisent par rapport à une "grammaticalité spécifique" qui ne relève pas des lois du code mais se réalise dans l'interaction; ces lois n'existent pas "en soi" mais sont "proposées" dans et par l'interaction en tant que lois "pratiques"

dans un sens proche de Garfinkel. Les séquences de marqueurs ainsi constituées forment des unités de "syntagmation discontinue". (syntagmation en raison de la constitution en séquence, discontinue en raison de la non continuité des traces dans la séquence (cf. Nicolai, 1985). Toutefois on n'oubliera pas que si les traces peuvent être des traits matérialisés dans le code, il y a, aussi, au niveau langagier, des marqueurs variables et interactifs pour lesquels l'inscription dans le code n'existe qu'en tant qu'éventualité.

La mise en place d'une structure de syntagmation discontinue est toujours corrélative de l'instauration d'un consensus normatif à l'intérieur du groupe d'interaction (cf. Nicolai, 1985a, pour cette notion); elle participe à l'établissement de la clôture sur le donné et modifie, de ce fait, les découpages normatifs antérieurs (et parfois même les codes) à l'intérieur du procès communicationnel. Enfin, elle peut, le cas échéant, changer la nature des déterminismes évolutifs de la langue (cf. Nicolai, 1981, 1985). D'un point de vue méthodologique on reconnaîtra a priori deux modalités distinctes dans la matérialisation linguistique d'un consensus normatif avec les notions de syntagmation discontinue anaphorique et de syntagmation continue capitulaires<sup>g</sup> présentées ci-dessous :

Syntagmation anaphorique : La discoursivité propre aux journaux, périodiques, en propose une première approximation; en effet ces publications ne se contentent pas d'établir un consensus normatif au niveau d'un exemplaire donné, c'est au contraire par la spécificité récurrente de certains de leurs thèmes et/ou de leur mise en oeuvre que se définit leur clôture sémantique, soit donc par une procédure d'anaphore où la "réalité" se (re)construit pour et par les lecteurs. Dans ce cas, la syntagmation anaphorique est extratextuelle ("texte" étant compris dans son acception la plus large) mais elle peut aussi être intratextuelle : elle se construit alors à l'intérieur des limites matérialisées du texte qui fournit des règles plus ou moins explicites de sa "lecture". On reconnaît cette syntagmation anaphorique aussi bien dans les textes lacaniens que dans le "Canard enchaîné", pour prendre des exemples d'ordre différents. De fait, extratextuelle ou intratextuelle, il semble bien que cette syntagmation anaphorique se retrouve dans toutes les "langues de bois" et produise cet effet discursif où la signification s'établit en répons... (x)

---

(x) mais peut être aussi que n'importe quel emploi du langage possède ces caractéristiques et souscrit à la syntagmation anaphorique.

A la limite c'est la marque même de la "relation".

Syntagmation capitulaire : Elle se manifeste par l'émergence de mots "totalisateurs". La situation type est celle du colloque ou du séminaire : le groupe "produit du sens" lorsqu'un consensus normatif s'objectivise par l'émergence et la cristallisation d'une "formule"; celle-ci vaut autant, sinon plus, par le consensus qu'elle dégage que par son contenu. Ici aussi le consensus détermine la clôture sémantique mais alors qu'avec la syntagmation anaphorique il n'était pas proposé de représentation identificatrice "conceptualisable" du consensus, l'émergence lexicale "donne" le sens. La notion de "mot clé", que ce soit en documentation ou dans l'approche de Matoré des années 50, renvoie à cet ordre de chose.

On constatera que des traits formels aussi bien que des thèmes de contenu s'insèrent dans la chaîne de syntagmation et que syntagmation anaphorique et syntagmation capitulaire agissent ensemble en tant que procédés dans la communication, même si leurs proportions respectives sont variables d'une production à l'autre; de fait, ces notions sont "construites".

### 3. Etudes de cas.

Il n'est probablement pas inutile d'illustrer ces propos de quelques exemples et on présentera dans ce but les trois comportements ou processus suivants qui décrivent tous des contraintes sur le code linguistique : vernacularisation, contamination et code switching conversationnel.

La vernacularisation : Le terme de vernacularisation a été proposé, en particulier par Manessy, pour décrire la spécificité du phénomène exemplifié par l'émergence du "français d'Afrique" : "le français populaire en ville en vient à remplir des fonctions interactives et intégratives qu'assume normalement le parler propre à une communauté. Cela se traduit (...) par la fixation des conventions de langage" dont la fluidité du discours, l'habitus verbal, les procédés intonationnels et les mots parasites font partie. Il note encore que "Ce processus de "vernacularisation" restitue au code utilitaire la fluidité stylistique qui lui fait défaut" et enfin, il souligne qu'"On conçoit dès lors comment l'affaiblissement des traditions ethniques et l'instauration d'un sentiment de solidarité fondé sur l'appartenance à un même réseau de

relations socio-économiques... pourrait entraîner la constitution d'une variété autonome caractérisée par des traits linguistiques stables" (Manessy, Wald, 1984, p. 43-45).

Il est bien évident que ces traits linguistiques stables qui pourraient caractériser la variété autonome sont les marqueurs qui constituent les structurations de syntagmation discontinue une fois que leur normalisation les fait passer du langagier au rhétorique pour les établir finalement en langue.

La contamination : Si les traits qui servent d'indice à la vernacularisation n'ont pas, dans l'exemple précédent, un caractère linguistiquement systématisable, cette "non-systématisabilité" n'est, cependant, pas constitutive des structures de syntagmation discontinue, ainsi un cas de structure de syntagmation discontinue systématique peut être fourni avec le songhay véhiculaire et la contamination phonétique dont il a été l'objet (Nicolai, 1985b); en effet, sans entrer dans les détails, on peut dire que de nombreux dialectes périphériques du songhay sont issus d'une ancienne forme véhiculaire de la langue mais possèdent typologiquement des structures phonétiques étrangères qui sont celles des langues de contact. On a pu montrer que cette "contamination" est interprétable comme indice de la vernacularisation de ces formes véhiculaires : l'adoption des traits phonétiques propres aux locuteurs des autres parlars locaux conduisant, en effet, à marquer symboliquement l'élaboration des nouvelles identifications construites dans ce contexte. Or, les faits de contamination dont il s'agit sont extrêmement réguliers, prévisibles et généralisés comme n'importe quel changement phonétique "ordinaire" : la structure de syntagmation discontinue est ici systématisable.

Le code switching conversationnel : dans les deux exemples précédents la question du choix de la langue utilisée ne se posait pas; or, cette situation n'est pas toujours la règle et il y a bien des cas où l'emploi de plusieurs langues, ou variétés de langues, est constaté dans un même acte de communication. Les différents codes participant au procès peuvent être liés à des fonctions sociolinguistiques plus ou moins stables (cf. la diglossie) mais il arrive qu'ils soient utilisés concurremment et de façon apparemment indifférenciée sans qu'aucun marqueur stable ne paraisse en déterminer le choix. On reconnaît alors aux locuteurs une compétence égale dans les deux langues à

laquelle s'ajoute la compétence spécifique du maniement de l'alternance et l'identification, au niveau de la communauté concernée, à cette langue nouvelle (Cadiot, 1982, p. 109) ce que Manessy, de son côté, analyse comme un transfert de stratégies de communication : pressé par la nécessité de communiquer, le sujet cherche dans les ressources que lui offre sa langue maternelle, instrument 'naturel' du langage, les procédés qui lui permettront d'exprimer sa pensée, sans renoncer pour autant à ce qu'il croit connaître de la langue apprise (1984, p. 27).

En fait on peut se demander si - bien que très souvent les données qui servent à mettre en évidence le code switching situent l'alternance entre langue maternelle et langue seconde, comme le note Manessy - il n'est pas important de généraliser le phénomène en constatant qu'à tout moment du procès de communication l'ensemble des locuteurs interagissent en ayant la maîtrise de plusieurs codes et de plusieurs normes; dans cette optique, la place du phénomène de code switching interlangue est relativisée, tout comme la valeur explicative de la distinction langue maternelle-langue seconde, qui conserve, cependant, son importance dans le cadre sociolinguistique particulier qui l'a fait naître.

On peut également se demander ce qu'il en est de cette "compétence dans la nouvelle langue" car, au niveau langagier, on serait bien en peine d'en justifier l'émergence : tout semble indiquer qu'il s'agit de la production d'une rhétorique identificatoire. On sait que les rhétoriques ont vocation à se figer - se thématiser - et à s'inscrire dans la langue, mais si le résultat de leur introduction conduit à des modifications évidentes du code leur "extraction" en tant que code indépendant (la "nouvelle langue" en question) n'est pas une donnée d'évidence; en l'occurrence ce serait plutôt un fait construit par le descripteur ou par les interlocuteurs : la légitimité de l'instauration de la clôture et du modèle est ici en question.

#### 4. Consensus normatif et consensus rhétorique.

L'appel au "rhétorique" est probablement nécessaire pour rendre compte de l'ordre langagier mais il faut alors ne pas omettre de le distinguer du "normatif". Ainsi les actualisations de séquences de code switching conversationnel sont-elles déterminées par la référence au consensus normatif ?

par la référence au consensus rhétorique ? ou bien par la référence aux deux à la fois ? On précise ci-dessous la distinction que l'on établit entre les deux :

- Le consensus normatif pose la règle : au niveau de la syntagmation discontinue, l'emploi des deux codes linguistiques est l'un des caractères définatoires de l'appartenance au groupe dont l'univers discursif est une situation de code switching conversationnel.
- Le consensus rhétorique, qui relèverait alors uniquement des stratégies langagières "personnelles", gèrerait dans la situation envisagée l'emploi des codes et les règles de leur utilisation, exactement comme on pourrait imaginer la gestion des figures de rhétoriques en tant que procédés stratégiques possibles à l'intérieur de la clôture particulière de leur univers discursif.

La différence entre consensus rhétorique et consensus normatif est donc la suivante : le consensus normatif porte sur la détermination de la syntagmation discontinue et traduit une "systématisation", c'est-à-dire la constitution d'un système d'expressions. Le consensus rhétorique porte sur l'actualisation de stratégies déterminées par la connaissance des codes et des syntagmations discontinues - il relève non pas du plan des "consensus" mais du plan des "stratégies" (cf. Nicolaï, 1985a pour cette notion) - : il produit des significations dont la fonction est axée à la fois sur la transmission d'un contenu et d'une appartenance; c'est la transmission d'un contenu "signé" et non pas la transmission d'une signature sans contenu; on comprend peut-être alors le type de "liberté" qui caractérise l'organisation interne des séquences.

Cette interprétation "rhétorique" du code switching conversationnel se rapproche de celle de Manessy, mais après cette généralisation qui conduit à ne plus poser le problème de la dimension "langue maternelle - langue seconde" qu'en tant que cas particulier, même s'il est le plus connu et le plus évident des codes switching conversationnels.

On voit là, la nécessité de situer les comportements selon leurs actions potentielles sur les codes et selon la façon dont sont gérées, mises en place et utilisées, les syntagmations discontinues. Le code switching conversationnel "généralisé" pourrait devenir "un horizon"

de l'étude du langage et son approche est indissociable de celle de la dynamique des normes langagières et de ce mouvement de transformation linguistico-langagier qui consiste à thématiser la "relation" (dans un sens proche du sens hyelmslévien où un morphème peut être thématisé) ce qui l'introduit au plan du contenu. (Cf. aussi le passage du procès de vernacularisation à celui de créolisation).

##### 5. La nature de la normativité.

C'est par une autre remarque de Manessy sur ce passage du procès de vernacularisation à celui de créolisation qu'on ouvrira le débat : "Du point de vue linguistique on peut voir (dans le processus de vernacularisation) l'amorce d'une évolution qui conduirait à la constitution d'un créole si ce qui n'est encore que convention de langage se trouvait incorporé à la grammaire du parler (1984, p. 45)". La question de la normativité est alors posée car on trouve, ici pointé, l'essentiel du paradoxe constitutif de sa perception qu'on a essayé de cerner par ailleurs (1985a) et qui peut être brièvement résumé par la reconnaissance de deux modalités de la norme :

La norme 1, appréhendée en tant que représentation figée et décontextualisée, c'est-à-dire en tant que forme construite, posée comme objet de connaissance et participant, de ce fait, comme tous les objets de communication, à l'organisation des stratégies interactives <sup>formelles</sup> : elle conduit au détachement du sens.

La norme 2, appréhendée à travers sa fonction interactive définissant les conditions de cohérence de la discursivité formelle (Nicolaï, 1985a, p. ) <sup>fonnel</sup> du propos, fonctionnant dans l'instanciation du discours : elle permet l'enracinement de la signification.

En fait l'effet de norme va naître de la clôture paradoxale, c'est-à-dire de cette récursivité qui attribue un "sens" à des comportements en situation; d'où l'évidence que les comportements normatifs relèvent tout simplement de l'économie des comportements cognitifs (pouvoir de re-présentation) dans le jeu entre contextualisation et décontextualisation.

La perception qui introduit l'effet de norme est duelle : on ne choisit pas l'une ou l'autre acception de la norme, l'une se construit de l'autre

dans une dynamique paradoxale : nous créons notre norme de l'interaction, cela veut dire que les règles de nos échanges sont créées de la pratique même de ces échanges, mais pour qu'il y ait échange, il faut qu'il y ait des règles. Perçu dans son dynamisme, le rapport est paradoxal car pour suivre le déterminisme de la norme 2 il faut trahir celui de la norme 1 en même temps qu'établir le déterminisme de la norme 1 revient à trahir celui de la norme 2; en effet la norme 1, en tant que norme "décontextualisée" doit être marquée par un écart, autrement ce serait une norme 2, mais la norme 2, en tant qu'elle est contextualisée, ne peut être suivie que si elle fait l'objet d'une représentation, elle implique donc un écart. C'est ainsi que la norme 1 se doit d'être une norme 2 quand elle est suivie alors que la norme 2 se doit d'être une norme 1 pour accéder à l'existence et être suivie; autrement dit la norme 2 (qui est acceptation) doit être reconnue pour être suivie (or la reconnaissance est du niveau de la norme 1) tandis que la norme 1 (qui est reconnaissance) doit être acceptée pour être suivie (or l'acceptation est du niveau de la norme 2).

Le paradoxe se résout par la thématisation : on appellera ainsi le processus dynamique qui revient à l'objectivation de la norme 2 dans les termes de la norme 1; il y a ainsi un processus de réification où la représentation du plan relationnel passe au plan des contenus, car on aura reconnu que le jeu des normes reproduit le dualisme qui lie ces deux plans, ce qui n'entraîne pas pour autant une identification : il est évident que le processus normatif ici décrit est indépendant en tant que processus de représentation, de ses supports potentiels. Il s'applique dans sa dynamique aussi bien au plan des contenus qu'à celui des consensus (cf. Nicolaï, 1985a, pour ces notions). Finalement, le processus normatif s'élabore autour de trois données fondamentales : la reconnaissance du fait, l'acceptation du fait et sa thématization qui matérialise le chemin entre les deux perceptions.

Dans cette perspective le procès normatif se situe comme démarche référentielle du procès qui permet la "construction de la réalité" et on comprend mieux à partir de là la signification et l'importance du crible normatif qu'on a pu proposer comme étape préalable dans l'effectuation du procès sémantique (cf. Nicolaï, 1985a).

Tout accord sur la clôture d'un procès de communication contient, par définition, la potentialité d'une restructuration de l'ensemble des

rapports dans lesquels il s'insère comme nouvel événement signifiant, et donc, par voie de conséquence, cet accord est porteur d'une charge sémantique importante.

Toute action pour définir, légiférer sur, imposer un consensus normatif se situe à ce même niveau du procès sémantique et a une importance déterminante, indépendamment des contenus, pour les orientations nouvelles des virtualités évolutives et organisationnelles des codes et des univers qu'il découvre (on a vu comment la vernacularisation et la contamination peuvent effectivement conduire, indépendamment de tout contenu affirmé, à des transformations fondamentales). Il y a là un jeu sur les clôtures et sur la "construction des mondes" qui, en fin de compte est décisif pour leur (com)préhension.

Conclusion :

Il s'agira avant tout d'apprécier le fait que l'activité normalisatrice est peut-être l'activité fondatrice du procès de communication; l'articulation de la norme 1 et de la norme 2 à la thématisation qui les lie permet de produire du sens, de classer des données, d'introduire des représentations "objectivables" au plan du contenu. Tout se passe bien comme si cette activité de thématisation qui résout un paradoxe pragmatique avait pour but de "produire du contenu". C'est ainsi qu'on admet que "des règles sont tenues d'émerger" de l'interaction, selon le mot de Watzlawick, et que, de la même façon qu'on ne peut pas ne pas communiquer, on ne peut pas ne pas introduire des règles de communication; cela pose la nécessité de la norme 2, mais la répétition (ou l'infraction) qu'induit toute possibilité de renouvellement de l'interaction renvoie non plus à la norme 2 interactive mais à la "thématisation" de la norme 2 acquise. Et puisqu'on s'est donné la licence de citer sans compter... citons encore Watzlawick se référant à Thomas Shelling à propos de la règle tacite mais non officiellement reconnue qui réglerait les relations d'espionnage aérien entre grandes nations "si un avion de reconnaissance est abattu lors de sa première approche d'un objectif déterminé, l'incident est étouffé; mais s'il est abattu au cours d'un second survol du même objectif, il s'agit d'un grave incident international (1978, 98)".

## REFERENCES

Arguments ethnométhodologiques.

Centre d'étude des mouvements sociaux EHESS, CNRS (LA 102).  
Paris, 1984, 173 p.

CADIOT

Mélanges de langues et connotation autonymique. Modèles Linguistiques, 1982, IV(1), pp. 81-124.

DUCROT

Dire et ne pas dire. Paris : Hermann, 1972.

LABOV (W.)

Sociolinguistique. Paris : Ed. de Minuit, 1972.

MANESSY (G.), WALD (P.)

Le français en Afrique Noire. Paris : L'Harmattan, 1984.

MATORE

La méthode en lexicologie. Paris : Didier, 19

NICOLAÏ (R.)

- . Les dialectes du songhay. Paris : SELAF, 1981.
- . Effets de norme et dynamique linguistico-langagière : problématisation. 1985a. (A paraître).
- . Type d'emprunt, normes et fonctions de langue (étude de cas : le songhay véhiculaire) 1985b. (A paraître).

WATZLAWICK

- . Une logique de la communication. Paris : Seuil, 1972.
- . La réalité de la réalité. Paris : Seuil, 1978.